



Levage Manutention Catalogue Formations



Les formations présentées dans ce catalogue ont été conçues par EI GROUPE.

Offre tarifaire : Offre selon barème – devis sur demande

EI GROUPE – Le Fontbelle – 22, rue des Chasseurs -34070 MONTPELLIER – www.groupe-ei.fr

Tél. : 04 67 602 623 – Fax: 04 67 04 89 82 – contact@groupe-ei.fr



Formation Professionnelle Continue - GROUPE EI : Certificat NF214/09/00069 / ECLIPSE : Certificat NF214/09/00070 / ISTEK : Certificat NF214/09/00071
Cette marque prouve la conformité aux normes NF X 50-760 et NF X 50-761, et aux règles de certification NF214. Elle garantit que l'aide à la formulation de la demande, les informations relatives à l'offre, la gestion administrative et commerciale de la formation, la conception du produit pédagogique, l'organisation de la formation, la réalisation de la formation et l'évaluation sont contrôlées régulièrement par AFNOR Certification - 11 rue Francis de Pressensé, 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex – France.

Lettre d'engagement

Montpellier le 2 mai 2011

Pour des équipes et des clients engagés et proactifs, fédérés par un projet d'entreprise tourné vers l'avenir.

Notre politique qualité place nos clients internes et externes au cœur de nos préoccupations.

Le référentiel NF Service Formation Professionnelle Continue (NF214) guide notre organisation dans cette quête et offre un cadre et des repères pour notre démarche d'amélioration continue.

Certifié depuis le 19 mars 2009, nous entrons dans une phase de maturité de notre système.

Nous nous devons maintenant de dépasser la simple conformation au cadre normatif pour nourrir des ambitions proactives collectives d'innovation et de changement, motrices d'une organisation plus performante et d'une qualité de vie et de travail optimisée.

Il convient donc de substituer à la simple satisfaction du client interne et externe, son adhésion et son engagement à s'inscrire dans un processus où l'amélioration continue devient une mise en mouvement collective constructive de sens.

Ainsi, les cibles porteuses d'amélioration continue dans une dynamique de prévention précoce et anticipée doivent progressivement être instaurées en lieu et place d'une simple grammaire d'action réactive.

Je m'engage donc, et l'équipe de Direction à mes côtés, à valoriser ces nouvelles orientations de notre démarche de progrès, et à mesurer la qualité de vie au travail, l'innovation, l'engagement individuel et collectif au service de l'adhésion de nos clients et de leur implication active dans nos propres processus.

Cette logique de changement s'inscrit dans un cycle long de plusieurs années, qui nécessite la mise en place d'indicateurs aptes à jalonner ce parcours, pour

- 1) Associer nos clients externes à notre projet en les rendant acteurs,
- 2) Inscrire notre action dans une dynamique constante de promotion déontologique et réglementaire,
- 3) Anticiper la demande client par une innovation soutenue, par la veille et la créativité,
- 4) Soutenir, susciter et valoriser les idées neuves et l'engagement,
- 5) Développer le leadership de notre encadrement par les compétences,
- 6) Fédérer les équipes autour des idées neuves et du projet d'entreprise.

En synthèse de ces orientations, nos objectifs sont les suivants :

- Continuer à assurer le respect de nos engagements pour les délais d'envoi des documents relatifs aux actions menées, tant en amont qu'en aval ;
- Maintenir la satisfaction globale des clients externes relative aux actions de formation à un taux supérieur à 92% ;
- Suivre le taux d'entrée sur le marché de l'emploi du public en difficulté au terme de sa formation et s'engager sur un taux supérieur à 40% ;
- Développer en collaboration avec nos clients, la mesure de la satisfaction à froid de 15 actions mises en place, et obtenir un taux de satisfaction à froid de 70% ;
- Développer l'innovation, la recherche et la créativité et promouvoir 5 produits nouveaux par an ;
- Promouvoir la qualité de vie au travail, instaurer un baromètre interne en 2011 et faire progresser la qualité de vie au travail perçue de 5 % dans les deux années suivantes ;
- Développer les compétences individuelles par la formation avec un objectif de 50 jours annuels de formation interne.

Gaële POIRRIER, Responsable Qualité, pilote notre système Qualité, Mélanie THEAULT, Animatrice Qualité, Lydie LABYRE, Responsable des moyens et des méthodes et Eric THOMAS, Responsable des Audits internes en sont acteurs référents.

Révéler et soutenir les talents de chacun, favoriser et valoriser sa créativité, s'adapter à un client acteur et proactif pour l'accompagner au-delà de nos prestations, telles sont nos orientations fortes pour les 3 années à venir.

Pascal LAMBERT, Directeur



NOTRE APPROCHE PEDAGOGIQUE

• Une organisation optimisée

. **Des formations inter** : l'hétérogénéité des groupes est mise à profit pour dynamiser l'échange de pratiques, l'analyse commune des problématiques pour une meilleure appropriation des pistes de solutions abordées.

. **Des formations intra** : Une adaptation sur mesure des formations proposées, avec une possibilité de travail de préparation sur votre organisation, vos méthodes, vos outils.

• Une progression pédagogique favorisant l'acquisition des compétences

. **Des modules de formation organisés en jours consécutifs** : pour l'engagement des participants dans une dynamique formative, la cohésion du groupe de formation, la réflexion collective et la production de méthodes et outils pertinents.

. **Des modules de formation en jours non consécutifs** : Le délai (à déterminer) en intersessions permet aux acteurs d'opérationnaliser certains outils ou méthodes, de mener leur propre réflexion pour une meilleure appropriation des apports formatifs, d'identifier des problématiques ou situations à aborder lors des rencontres suivantes.

• Des méthodes pédagogiques favorisant l'opérationnalité

. **L'apport de concepts** a pour but de d'approfondir ou de réinvestir les connaissances des participants aux vues de leurs différents cursus de formation initiale ou professionnelle, et de nourrir des regards différents sur les approches théoriques. Ces apports permettent d'asseoir des pratiques managériales sur des bases communes, de s'approprier ou critiquer les courants théoriques pour générer des pratiques réfléchies et pertinentes.

. **L'approche méthodologique, pratique et pragmatique** à partir d'exercices, de mises en situation, mais surtout de témoignages et expériences situationnelles des participants. L'étude de cas réels revêt un caractère « possible » puisque déjà survenu, et est un moteur à l'implication, l'analyse, voire la projection des participants.

. **Des participants acteurs** : lors de temps de travail en grands groupes pour les apports magistraux d'éléments de concepts, lors des espaces de travail en sous-groupes privilégiant l'échange, l'étude de cas et la mise en situation pratique, et des temps de réinvestissement et de débriefing.

. **La remise d'un « support stagiaire »** : une version « papier » facilite la prise de notes en cours de formation, et la découverte des méthodes et outils. Une version numérique (CD ROM) peut être remise aux participants en fin de formation, pour une meilleure appropriation et utilisation sur poste de travail des outils (versions WORD et EXCEL adaptables et personnalisables).

• Une pratique d'évaluation favorisant la dynamique de progrès

. **Des outils d'évaluation des acquis de formation**, visant à mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques décrits, sont mis en place (*le choix des outils est fonction des thèmes de formation et objectifs pédagogiques*) :

- **La cible de positionnement de capacités** (positionnement des capacités sur 4 sphères : absence de capacité / pratique tutorée / pratique autonome / capacité d'adapter ses pratiques et utilisations à une situation, voire de faire évoluer les outils ou méthodes).
- **Le tableau d'évaluation formative**, (positionnement des acquis sur 4 niveaux : absence de compréhension – d'appréhension / compréhension générale / projection dans son activité – sa structure / vision « pratique » des éléments abordés).

. **Un dispositif de suivi**, visant à tracer les actions mises en œuvre et mesurer la satisfaction des stagiaires :

- Un dispositif d'évaluation à chaud (mesurer le niveau de satisfaction immédiate des participants). Utilisation possible de votre dispositif d'évaluation.
- Le Compte rendu de formation.
- Une attestation de validation de la formation et, le cas échéant, mise à jour du passeport de formation.

. **Un outil d'évaluation à froid** (*optionnel aux actions proposées, pouvant être inclus au cahier des charges*), visant à mesurer l'atteinte des objectifs de formation décrits.

NOTRE OFFRE PEDAGOGIQUE

● CHARIOTS ELEVATEURS



- Formation Sécurité cariste – autorisation de conduite
- Formation CACES® Catégorie 1, 3, 5 – R389

● ENGIN DE CHANTIER



- Formation Engin de chantier – autorisation de conduite
- Formation CACES® Catégories 1, 2, 4, 8 et 9 – R372m

● NACELLES – PEMP



- Formation PEMP – autorisation de conduite
- Formation CACES® Catégories 1B, 3A et 3B – R386

● GRUE AUXILIAIRE

- Formation Grue auxiliaire – autorisation de conduite
- Formation CACES® Grue auxiliaire – R390 en partenariat avec ACTING

● PONTS ROULANTS

- Formation Pontier – autorisation de conduite

- **Chariot élévateur**

Code	FOB R389C	 
Intitulé	Formation CACES® Chariot automoteur de manutention - R389	
Objectifs	<p><u>Savoir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser en sécurité les opérations de stockage, déstockage, de transfert de charges, chargement et déchargement de véhicule avec les chariots de type 1, 3 et 5 (Terminologie Recommandation CNAMTS R389) ✓ Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction cariste tant sur le plan théorique que pratique. ✓ Assurer la maintenance de premier niveau du chariot automoteur de manutention, et rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées. ✓ Obtenir le CACES® des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de Type 1 et/ou 3 et/ou 5. 	
Points clés	<p><u>I – Sécurité et prévention des risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La sécurité dans l'entreprise (les accidents du travail) ▪ Les accidents lors de l'utilisation de chariots (circonstances, gravité) ▪ La visualisation du risque ▪ Les équipements de protection individuelle ▪ La circulation dans l'entreprise (plan et protocole de sécurité) ▪ Les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ▪ La signalisation : pictogrammes et étiquettes <p><u>II – Réglementation & législation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret n° 98-1084 du 02/12/98 et Recommandation CNAMTS R.389 ▪ Les instances et organismes de prévention ▪ Les obligations de l'Employeur ▪ Les responsabilités du cariste ▪ Les devoirs et les qualités du cariste ▪ Les vérifications générales périodiques obligatoires <p><u>III – Technologie du chariot</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La classification des chariots et leurs caractéristiques ▪ Les organes et équipements du chariot ▪ Les énergies motrices (notions mécaniques et électriques) ▪ Le circuit hydraulique (notions hydrauliques) ▪ Stabilité et capacité du chariot (exploitation des plaques de charge) ▪ Charges et accessoires de manutention ▪ Vérifications et entretien (maintenance premier niveau) <p><u>IV – Utilisation des chariots</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Opérations de prise de poste ▪ Les règles de circulation (entreprise et voie publique) ▪ Gerbage et dégerbage en pile ▪ Stockage et déstockage en palettier ▪ Chargement et déchargement d'un véhicule du sol et à partir d'un quai ▪ Manutention de charges longues et volumineuses ▪ Circulation sur plan incliné ▪ Compte rendu des anomalies et difficultés rencontrées ▪ Opérations de fin de poste <p><u>Contrôle des connaissances</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Test théorique</u> : examen écrit (Durée : 1 heure) ▪ <u>Tests pratiques</u> : 40 minutes/stagiaire/type de chariot 	
Public	Toute personne expérimentée ou peu expérimentée appelée à conduire des chariots automoteurs à conducteur porté.	
Durée	de 2 à 5 jours selon les catégories (durée incluant la journée de test CACES®)	
Pré requis	<ul style="list-style-type: none"> • Pré requis apprenants <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre apte médicalement ▪ Etre âgé de 18 ans au minimum et savoir lire et écrire. • Pré requis techniques et organisationnels <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition par l'entreprise d'un chariot conforme à la législation. 	

• Engin de chantier





Code	FOB R372MC	 
Intitulé	Formation CACES® Engin de chantier - R372M	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaître et maîtriser les règles de conduite et de sécurité relatives aux engins de chantier. ✓ Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction conducteur d'engin tant sur le plan théorique que pratique. ✓ Assurer la maintenance de premier niveau de son engin, et rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées. ✓ Obtenir le CACES® R.372M (catégorie à déterminer). 	
Points clés	<p><u>I - Formation théorique</u></p> <p>a) Devoirs et responsabilités des conducteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Notions élémentaires d'analyse du risque ▪ Les risques spécifiques liés aux travaux sur chantier ▪ Les responsabilités et les pénalités encourues <p>b) Textes relatifs à l'utilisation des engins</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret et Arrêtés ministériels du 2 décembre 1998 ▪ Code du travail et Recommandation ▪ Connaissances de base du code de la route <p>c) Technologie et connaissance de l'engin</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Description et principe de fonctionnement ▪ Les limites d'exploitation ▪ Les différents organes ▪ La préparation à la mise en route ▪ Les précautions lors de l'arrêt <p>d) Risques inhérents au fonctionnement de l'engin</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les risques liés aux énergies ▪ Opérations de levage et d'élingage ▪ Elévation de personnes : réglementation ▪ Chargement, déchargement, transport. <p>e) Les règles de conduite</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles générales de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - Liées à l'exploitation et à l'entretien des engins - Liées à l'environnement - Lors des arrêts et en fin de poste - Lors du transfert sur route <p><u>II - Formation pratique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifications prise de poste ▪ Divers exercices de circulation et de manutention ▪ Maîtrise et précision des manœuvres ▪ Maintenance de 1^{er} niveau ▪ Fin de poste <p><u>III - Tests CACES®</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation des connaissances théoriques ▪ Evaluation des connaissances pratiques ▪ Délivrance du CACES® sur réussite aux tests 	
Public	Toute personne ayant ou ayant peu ou pas d'expérience dans la conduite des engins de chantier.	
Durée	de 2 à 5 jours selon les catégories (durée incluant la journée de test CACES®)	
Pré requis	<ul style="list-style-type: none"> • Pré requis apprenants <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre apte médicalement ▪ Etre âgé de 18 ans au minimum et savoir lire et écrire. • Pré requis techniques et organisationnels <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition par l'entreprise d'engin(s) de chantier conforme(s) à la législation. 	


Plate-forme Elévatrice Mobile du Personnel

Code	FOB R386C	 
Intitulé	Formation CACES® PEMP R386	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaître les caractéristiques et les spécificités des matériels utilisés ✓ Savoir conduire une Plate-forme Elévatrice Mobile de Personnes (PEMP) en appliquant les consignes de sécurité en vigueur ✓ Assurer la maintenance de premier niveau de sa nacelle et rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées. ✓ Obtenir le CACES® PEMP d'une ou plusieurs catégories. 	
Points clés	<p><u>I - Formation théorique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La réglementation relative à l'utilisation en sécurité des PEMP • Les responsabilités et le rôle de l'utilisateur • Les responsabilités et le rôle du surveillant • L'utilisation des équipements de protection individuelle • Caractéristiques des différents types de PEMP • Le choix du matériel selon les travaux à effectuer (adéquation) • Les vérifications à la prise de poste et au remisage • Connaître, analyser et gérer les risques liés à l'utilisation d'une PEMP • La maintenance de premier niveau du matériel <p><u>II - Formation pratique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacités de la PEMP • Positionnement et stabilisation d'une PEMP • Manœuvres d'évolution en translation et élévation • Les manœuvres de secours <p><u>Contrôle des connaissances : tests CACES®</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Test théorique : examen écrit réalisé en groupe (Durée : 1 heure) • Test pratique : examen individuel (Durée 1 heure/stagiaire/catégorie) 	
Public	Conducteur et/ou surveillant d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP) ayant de l'expérience ou non.	
Durée	2 à 3 jours (durée incluant la journée de test CACES®)	
Pré requis	<ul style="list-style-type: none"> • Pré requis apprenants <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre apte médicalement ▪ Etre âgé de 18 ans au minimum et savoir lire et écrire. • Pré requis techniques et organisationnels <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir la/les catégorie(s) de CACES® à valider au terme de la formation ▪ Mise à disposition par l'entreprise de PEMP conforme(s) à la législation. 	

• **Grue Auxiliaire**

Code	FOB R390C	
Intitulé	Formation CACES R390 Grue Auxiliaire	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Obtenir le Certificat d’Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) des grues auxiliaires de la Recommandation R390 de la CNAM-TS. ✓ Permettre à l’employeur de délivrer une autorisation de conduite suite à la délivrance du CACES R390 ✓ Etre capable de réaliser en sécurité les opérations de chargement, déchargement de véhicule, de transfert de charges, avec les grues auxiliaires (Terminologie Recommandation CNAM-TS R 390) ✓ Etre capable d’appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de grues auxiliaires et d’élingueur, tant sur le plan théorique que pratique. ✓ Etre capable d’assurer la maintenance de premier niveau de la grue auxiliaire ainsi que du véhicule porteur et rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées. 	
Points clés	<p><u>I - Formation théorique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La sécurité et prévention des risques • Réglementation et législation • Technologie des grues auxiliaires <p><u>II - Formation pratique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Positionnement et stabilisation du véhicule porteur • Balisage de la zone d’action • Choix des élingues • Manœuvre de levage et déplacement de différentes charges • Savoir utiliser les abaques et les instruments de d’aide à la conduite <p><u>Contrôle des connaissances : tests CACES®</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Test théorique : examen écrit réalisé en groupe (Durée : 1 heure) • Test pratique : examen individuel (Durée 1 heure/stagiaire/catégorie) 	
Public	Conducteur d’une grue auxiliaire ayant de l’expérience ou non.	
Durée	2 à 3 jours (durée incluant la journée de test CACES®)	
Pré requis	<ul style="list-style-type: none"> • Pré requis apprenants <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre apte médicalement ▪ Etre âgé de 18 ans au minimum et savoir lire et écrire. • Pré requis techniques et organisationnels <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir la/les catégorie(s) de CACES® à valider au terme de la formation ▪ Mise à disposition par l’entreprise d’une grue auxiliaire conforme(s) à la législation. 	

● Pontier

Code	FOB PONTAC	
Intitulé	Formation « Pontier – Elingueur »	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaître les caractéristiques et les spécificités des matériels utilisés ✓ Maîtriser la conduite des ponts roulant à commande au sol (boite à boutons et/ou radiocommande) en respectant les règles de sécurité ✓ Savoir vérifier l'adéquation du pont et des élingues/appareux en fonction des opérations de manutention à réaliser ✓ Assurer les vérifications journalières des matériels utilisés, et rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées. 	
Points clés	<p><u>I - Théorie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation à la sécurité et à la prévention des risques dans les entreprises utilisant des ponts roulants ▪ Conditions réglementaires d'utilisation des ponts roulants, et responsabilités ▪ Les différentes catégories de ponts roulants : caractéristiques fonctionnelles et utilisations courantes ▪ Les différents modes de commandes ▪ La fonction des organes de service et dispositifs de sécurité ▪ Présentation et mode d'utilisation des organes de préhension et appareux de levage ▪ Notions élémentaires de physique : masse, volume, centre de gravité, force,... ▪ Les différentes techniques d'élingage ▪ Les règles de sécurité lors de l'utilisation d'un pont roulant ▪ Les équipements de protection individuelle ▪ Les gestes de commandement <p><u>II - Pratique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification de l'adéquation du pont roulant et des appareux de levage ▪ Les opérations de prise et de fin de poste ▪ Choix et utilisation des élingues ▪ Maîtrise des règles de sécurité lors des manœuvres ▪ Maîtrise du balancement des charges ▪ Utilisation des gestes de commandement pour guider une manœuvre ▪ Manutentions spécifiques ▪ Les manœuvres d'urgence ▪ Rendre compte des anomalies rencontrées <p><u>III - Examen</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle continu des connaissances acquises réalisé en cours de stage ▪ Evaluation théorique en fin de stage 	
Public	Personnel affecté à la conduite d'un pont roulant, portique ou semi-portique et/ou à l'élingage, ayant peu ou pas d'expérience pratique.	
Durée	1 à 3 jours (selon le type de ponts à utiliser)	
Pré requis	<ul style="list-style-type: none"> ● Pré requis apprenants <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre apte médicalement. ● Pré requis techniques et organisationnels <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition par l'entreprise de ponts conformes à la législation. 	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des actions de formation développées par les sociétés du Groupe. Elles s'appliquent également à toutes les opérations commerciales actuelles et futures développées sous les marques : EI, ECLIPSE ou ISTECS. Ces Conditions Générales de Vente prévalent sur toutes autres conditions générales et ne peuvent être modifiées que par des Conditions Particulières préalablement et expressément acceptées par écrit par les parties. En aucun cas les conditions générales d'achat du Client ne sont opposables aux présentes. Les Conditions Générales seront applicables aux parties ainsi qu'à tous leurs successeurs ou cessionnaires, étant expressément admis par les parties qu'elles ne pourront céder ou déléguer leurs droits ou obligations stipulés aux présentes à aucun tiers, sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie.

Article 2 : Références Commerciales

Sauf mention explicite de la part du Client, le Groupe est autorisé à faire figurer son nom et/ou logo sur une liste de références commerciales.

Article 3 : Pré-requis techniques et pédagogiques

Le Client s'engage expressément à se conformer aux pré-requis techniques, pédagogiques et légaux tels que définis dans les catalogues de formation alors en vigueur ou dans toutes offres émanant du Groupe.

Le prestataire ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable des conséquences d'une absence d'information de la part du Client ou de l'inexactitude des informations qui lui auraient été données par le Client.

Article 4 : Coût pédagogique

Le coût de la formation comprend la préparation technique et pédagogique ainsi que l'animation et la fourniture d'un support de formation remis aux apprenants. Il est communiqué au client dans chaque offre de formation.

Le Groupe procède à une révision annuelle de ses tarifs selon l'évolution de l'indice SYNTEC®. La variation de tarifs pour l'année à venir est calculée sur la base de l'indice du mois de juillet de l'année en cours par rapport à la valeur de juillet de l'année passée.

Les tarifs applicables pour l'année à venir seront communiqués avant le 30 novembre de l'année en cours. Les contrats signés avant cette date se verront appliquer les conditions tarifaires antérieures sauf dispositions contractuelles particulières. Le retard ou la non manifestation du Groupe pour l'application de la présente clause d'indexation n'entraîne pas renonciation de sa part à l'application de cette clause.

Dans le cas où l'action de formation nécessiterait le déploiement de matériel spécifique, une facturation complémentaire sera appliquée.

De plus, les frais de déplacement (hébergement, restauration, indemnités kilométriques, péage...) seront facturés en sus selon le barème suivant :

Distance du déplacement aller-retour	Frais en € / jour
[a] Inférieur à 50 km	16,00 €
[b] De 51 à 100 km	49,00 €
[c] De 101 à 200 km	84,00 €
[d] De 201 à 300 km	113,00 €
[e] De 301 à 400 km	147,00 €
[f] De 401 à 600 km	189,00 €
[g] De 601 à 800 km	231,00 €
[h] Au delà de 801 km	268,00 €

Article 5 : Conditions de paiement

Les règlements seront effectués par chèque ou par virement bancaire à l'échéance indiquée sur la facture. Conformément à la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, « Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante cinq jours fin de mois ou soixante jours nets à compter de la date d'émission de la facture ». En cas de dépassement de ce délai, il devra être appliqué des intérêts de retard à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

Article 6 : Annulation – report

6-1 : Annulation par le client

Stages intra-entreprises

Jusqu'à quinze jours calendaires avant le début de la formation, le client peut demander, sans frais, l'annulation ou le report d'une commande. En cas de désistement, passé ce délai, une facture d'un montant correspondant aux dépenses déjà effectivement engagées du fait de cette commande, montant qui ne sera jamais inférieur à 30 % du coût total de l'action de formation et qui pourra atteindre 100 % du montant de l'action sera adressée au client.

Stages inter-entreprises

En cas d'absence ou d'abandon de la formation par l'apprenant, une facturation du total de l'action sera faite au client, tout stage démarré étant dû dans son intégralité.

Toutefois, et dans les deux cas précédents, si l'annulation, la modification ou le report est motivé par la survenance d'un cas de force majeure justifié par le client, ce dernier pourra reporter l'action de formation ou l'inscription de l'apprenant à une date ultérieure sans frais.

Les sommes liées au dédit sont distinctes de celles correspondant à la réalisation effective de la prestation. Ces dépenses resteront à la charge du client qui ne pourra les imputer sur son obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue. Elles ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme financeur.

6-2 Annulation par le prestataire

L'ensemble de la documentation commerciale et publicitaire du Groupe ne peut être considéré comme des documents contractuels et une interruption de la commercialisation de l'une des actions peut intervenir à tout moment.

Le prestataire se réserve le droit de procéder au remplacement de l'intervenant à tout moment avant le début de la session de formation.

Le prestataire se réserve le droit d'annuler une action pour un cas de force majeure, sans dédommagement, ni pénalités au client. Le client pourra choisir une autre date ou annuler son inscription sans pénalités.

Le Groupe ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou dommages conséquents à l'annulation de l'action ou à son report à une date ultérieure.

Article 7 : Engagement et responsabilité

Le Groupe s'engage à conduire l'action de formation conformément aux règles de l'art et à mettre en œuvre tous les soins nécessaires afin d'atteindre les objectifs de formation. Le Groupe réactualise régulièrement les contenus pédagogiques afin de prendre en compte toute évolution technique ou réglementaire.

Le Groupe a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle le garantissant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en application des articles 1382 à 1386 du Code Civil en raison des dommages corporels, matériels et immatériels, causés aux tiers au cours ou à l'occasion des activités définies ci-dessus et provenant de son fait ou du fait de l'un de ses préposés dans l'exercice de ses fonctions.

L'obligation souscrite par le Groupe, dans le cadre de ses formations, constitue une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Tout problème de quelque nature que ce soit survenant avant, pendant ou après la prestation de formation ne peut engager la responsabilité du Groupe.

Article 8 : Confidentialité et droit de propriété

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations obtenues à l'occasion de l'exécution des prestations et s'interdisent de divulguer ou laisser divulguer à un tiers de telles informations. Il appartient en conséquence à chacune des parties de prendre toutes mesures utiles pour que cette obligation de confidentialité soit strictement respectée par les membres de leur personnel respectif impliqués dans l'exécution du Contrat et par tout cocontractant susceptible d'intervenir directement ou indirectement à l'occasion de l'action de formation.

Le Groupe conserve l'intégralité des droits d'auteur (propriété littéraire et artistique) et des droits de propriété intellectuelle et industrielle sur les contenus, l'ensemble des livrables et documents destinés à l'usage interne du client et remis aux apprenants. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit du prestataire.

Article 9 : Attribution de juridiction

Le présent contrat est soumis au droit français. Les litiges seront de la compétence du tribunal de commerce de Montpellier.

D SC 010 V9